

Remboursement de l'emprunt obligataire Modification de la dénomination sociale Changement du libellé et du mnémonique de l'action



Communiqué de presse – 9 juillet 2019

◆ **Auplata Mining Group - AMG (ci-après la " Société")** a émis le 26 juin 2014 un emprunt obligataire d'une durée de cinq ans avec un taux d'intérêt de 8% par an pendant cinq ans, soit jusqu'au 26 juin 2019.

Comme rappelé dans le dernier communiqué de presse de la Société en date du 5 juillet 2019 :

*"Dans le cadre de l'émission des obligations ISIN FR0011945955 par la S.A. AUPLATA prévoyant un remboursement de 8 473 obligations, chacune adjointe d'un coupon, pour le 26 juin 2019, **Auplata souhaite confirmer qu'elle respectera ses engagements à l'égard de tous les obligataires concernés et qu'elle remboursera, outre le principal, les intérêts courus entre le 26 juin 2019 et la date effective du remboursement du prêt.**"*

Conformément à cet engagement, AMG a procédé, en date du 8 juillet 2019, au remboursement de l'intégralité du principal et des intérêts attachés aux obligations (ISIN FR0011945955) jusqu'au 26 juin 2019 auprès des intermédiaires financiers en Euroclear qui sont en charge du règlement directement auprès des porteurs obligataires.

Comme la Société s'y est engagée, le paiement des intérêts courus entre le 27 juin 2019 et le 8 juillet 2019, ne pouvant pour des raisons techniques indépendantes de la Société se réaliser en Euroclear, se fera directement auprès de chaque intermédiaire financier le 12 juillet 2019.

Les intermédiaires financiers se chargeront directement du paiement des intérêts auprès de chaque porteur obligataire.

◆ **Changement de dénomination sociale et de mnémonique**

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 26 juin 2019 ([lire le communiqué de presse du 5 juillet 2019](#)), la dénomination sociale de la Société est devenue Auplata Mining Group (AMG).

L'avis publié par Euronext le 8 juillet 2019 confirme la modification de la dénomination sociale de la Société. En conséquence, à compter du mercredi 10 juillet 2019, le libellé, le code ISIN et le mnémonique de l'action cotée sur Euronext Paris seront les suivants :

- Libellé de l'action : **Auplata Mining GR** (en remplacement de Auplata)
- Code mnémonique de l'action : **ALAMG** (en remplacement de ALAUP)
- Code ISIN de l'action : **FR0013410370** (inchangé)

Auplata en bref

Auplata Mining Group (AMG), constituée en juillet 2004 et cotée sur la Bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. Auplata est présente en Guyane française et, au travers de ses filiales, au Pérou, au Maroc (cotée sur la Bourse de Casablanca) et en Côte d'Ivoire. AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

ISIN : FR0013410370- ALAMG; ICB : 1777 - Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata Mining Group : www.auplatamininggroup.com

Contacts

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes	Relations investisseurs	momnes@actus.fr	01 53 67 36 92
Nicolas Bouchez	Relations presse	nbouchez@actus.fr	01 53 67 36 74